الجمهـورية الجـزائـرية الديمقـراطية الشعـبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA
VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE CONSTANTINE
UV 02 NOUVELLE VILLE ALI MENDJLI
SERVICE DE GESTION ET SUIVI
BUREAU AUTRES

وزارة السكـن والعمـران والمدينـة والتهيئة العمرانية
مديـريـة التجهيـزات العمـوميـة
لولايـة قسنـطينـة
الوحدة الجوارية رقم 02المدينة الجديدة علي منجلي
مصلحة التسيير و متابعة العمليات المنجزة
مكتب المنشآت المدرسية والجامعية

MISE EN DEMEURE

Suite aux multiples procès-verbaux de chantier effectués sur site, et suite aux multiples sorties de mes services Technique et le bureau d'étude charge du suivi, il m'a été donne de constater que la cadence des travaux est très faible par votre entreprise **EURL Benyache grande travaux** sise a Constantine, Titulaire du marché N°051/68/2025portant :

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE (AICHA OUM EL MOUMININ) A CONSTANTINE

- En application des articles 149 à 152 du décret présidentiel 15/247 en date du 16/09/2015 modifié et complété portant règlementation des marchés publics et délégations du service public.
- Vu l'Ordre de Service en date du 23/11/2025 portant le reprendre les travaux.
- Vu le retard constaté sur l'avancement des travaux par rapport au planning d'exécution du projet.
- Vu la sortie sur site faite par mes service en date du 08/01/2026.
- Vu le non-respect du planning de réalisation.
- Vu la nécessité de l'achèvement des travaux et la livraison du projet dans les délais contractuels.

L'entreprise **EURL Benyache grande travaux** est mise en demeure de renforcer le chantier en moyens humains et matériels et d'activer la cadence des travaux pour rattraper le retard enregistré dans les Huit Jours (08) qui suivent la première apparition de cette mise en demeure, faute de quoi l'administration sera dans l'obligation de prendre les mesures réglementaires qui s'imposent sans autre préavis.

CasbahTribune - ANEP 2625000585 - 26/01/2026